

Les combats de Clédat.

Étapes d'une « linguistique française » en élaboration, selon la voie (voix ?) de la grammaire

Swiggers, Pierre

pierre.swiggers@arts.kuleuven.be
Katholieke Universiteit Leuven

« [O]n a l'impression très vive d'une grande complication, de règles injustifiées, de « servitudes » qui encombrant et entravent la langue et au milieu desquelles elle se débat. La première de ces impressions est très juste, la seconde résulte d'une interprétation inexacte des faits » (Clédat 1932 : 1).

0 Introduction : pourquoi s'intéresser (encore) à Clédat ?

Au départ, une question candide (ou, si l'on veut – « c'est le point de vue qui crée l'objet » ... – question narcissique) : pourquoi s'intéresser à Léon Clédat, grammairien et philologue actif, pendant quelque douze lustres, entre 1873 et 1930 ? On pourrait alléguer différentes raisons : un certain goût d'antiquaire, un intérêt personnel, l'attrait d'une recherche de contrastes (historique et épistémologique), l'incitation à la redécouverte de nos prédécesseurs, ou même – suprême délice – un « questionnement épistémologique général ». En l'occurrence, la plongée – « commandée »¹ – dans le passé linguistique de Lyon, et plus particulièrement dans la carrière et l'œuvre de Léon Clédat², participe de différents types de motivations, de la curiosité « muséographique » à la sollicitation épistémologique de notre héritage grammatical. Le fait d'avoir mis en chantier³, il y a quelques années, un colloque sur « L'œuvre grammaticale et linguistique de Léon Clédat », dont est issu un volume, aux ambitions plus larges⁴, portant le même titre (Lauwers – Swiggers éds 2010), a été à la fois un avantage et un inconvénient. Avantage, étant donné que depuis lors je dispose d'une documentation plus ou moins exhaustive sur l'œuvre de Clédat et que la bibliographie de Clédat publiée dans le volume m'a facilité la recherche de références ; inconvénient, vu que, ne voulant pas suivre les traces de Pierre Ménard, protagoniste d'une des *Ficciones* de Borges, je me suis vu forcé, pour cette occasion, de prendre une (nouvelle) distance par rapport à Clédat et aussi par rapport au volume collectif publié il y a quelques années. Un exercice favorable au déploiement, ou au culte, de la schizophrénie ...

Alors, pourquoi s'intéresser à Clédat et comment « articuler » cet intérêt ? Sans doute, la motivation principale, foncièrement « historiographique » est celle de l'*aliénation* (en dépit du penchant narcissique propre au savant ...), de la sensibilité au changement. L'impression constante qui se dégage en effet de l'examen du parcours de la grammaire et de linguistique française depuis la fin du 19^e siècle jusqu'à aujourd'hui est celle du *panta rhei* heraclitéen, ou de '*todo cambia*'⁵. Tout a changé : les études, l'encadrement pédagogique, les conditions de travail, le profil des carrières, l'organisation de la recherche, les moyens de financement, les lieux de rencontre, la politique des revues, les modèles (et les « actants », bien sûr !). On ne voit plus par exemple un linguiste et grammairien de français, doyen de faculté, aller prononcer un discours lors de la distribution des prix dans un lycée. Il y a un peu plus d'un siècle, Léon Clédat s'adressait encore aux jeunes filles du Lycée de Lyon, dans les termes suivants :

Prenez donc conscience de vous-mêmes et du caractère élevé de vos études, et n'ayez aucune préoccupation d'examen. Comme l'écrivait naguère votre directrice, « le diplôme vient tout seul, à son heure. » Ne bornez pas votre ambition à faire constater que vous serez en état de transcrire en orthographe académique les comptes de votre

cuisinière. Vous devez, au lycée, former votre intelligence, aiguïser votre jugement, et acquérir sur toutes les matières de votre programme des connaissances précises et raisonnées, qui vous permettront un jour de jouer dans votre ménage autre chose qu'un rôle subalterne. Me voici amené à vous parler du mariage, et la plupart de ceux qui ont présidé avant moi cette cérémonie ont fait de même. C'est là un sujet qu'on n'aurait pas l'idée d'aborder au lycée de garçons: vous me dispenserez de rechercher les raisons de la différence. Il est certain qu'un des principaux soucis de ceux qui ont fondé l'enseignement secondaire des jeunes filles a été de relever le rôle de la femme, d'ajouter à sa beauté et à sa grâce une instruction solide, jadis réservée à quelques privilégiées de la fortune, instruction qui lui permit de ne pas rester étrangère aux occupations de son mari, de les comprendre, de s'y intéresser, d'y collaborer au besoin dans une mesure plus ou moins large. Et il faut espérer qu'un jour, bientôt peut-être, grâce au développement de l'enseignement secondaire des jeunes filles, on comprendra en France que l'instruction prime la richesse, et qu'on verra disparaître de nos mœurs ce triste usage de la dot, qui est une cause d'abaissement pour les caractères, et, par plus d'un côté, un danger pour la patrie. (Clédat 1895).

Relire ce texte à quelque 120 ans de distance – trois ou quatre générations seulement – est bien une expérience aliénatrice. À la décharge de Clédat, on pourra faire valoir que notre doyen grammairien avait fait aussi des études de droit et que sa thèse de licence (Clédat 1873) s'intitulait *Des droits du mari sur les biens dotaux et de l'inaliénabilité du fonds dotal* ...

On a une impression analogue – on pourrait même dire un réflexe « contrafactuel » – en examinant le positionnement de Clédat en tant que grammairien (linguiste). Son œuvre n'est pas celle d'un savant proposant (ou appliquant) un « modèle », ni celle d'un grammairien (linguiste) qui axe son exposé sur une « mise en règles ». Ce n'est pas non plus l'œuvre d'un linguiste visant haut et large, comme l'auteur de *La Pensée et la Langue*, Ferdinand Brunot (cf. *infra*). Elle est celle d'un grammairien-philologue en quête continuelle, rétif à toute systématisation hâtive, voire aux modélisations universalistes.

Cet homme attaché à sa langue, à son pays, à son université, n'était pas un théoricien : il ne pouvait, ni ne voulait l'être, sachant la difficulté de rendre compte de l'usage (et des usages) de la langue française. Essayons de procéder à une « encéphaloscopie » du *corpus delicti*.

1 « En rétro » : le profil épistémologique de Léon Clédat

Plutôt que de retracer ici la carrière scientifique de Léon Clédat⁶, depuis ses études d'archiviste-paléographe, comme étudiant à l'École des Chartes⁷ et, ensuite, membre de l'École française de Rome⁸, jusqu'à sa retraite comme professeur et doyen à l'Université de Lyon, nous tenterons ici l'esquisse d'un profil épistémologique. Il ne s'agira donc pas d'un « psychogramme » de ce professeur d'origine périgourdine, dont on sait d'ailleurs peu de choses au plan personnel, à part l'image d'un aimable père et grand-père fêru de grammaire que laissent de lui les souvenirs de sa fille Madeleine et de ses petites-filles⁹, et celle, plus austère, que nous peignent les rapports dressés par les recteurs de l'Université de Lyon¹⁰, qui le décrivent comme un doyen zélé et scrupuleux, très et même trop attaché à sa Faculté, voué à la cause de son Université, mais aussi comme un « caractère peu commode, ombrageux et irritable », ressenti comme quelque peu « tyrannique ». La vie du grammairien n'est pas uniquement source de bonheur ; voilà au moins une chose qui n'a(urait) pas changé ...

Mais au-delà, ou en-deçà, des contours psychologiques peu accessibles du personnage, nous pouvons scruter l'attitude du savant. *Trois traits fondamentaux* composent la posture épistémologique de Léon Clédat.

En premier lieu, l'orientation philologique. Tant dans ses recherches – qui, dans la première décennie de sa carrière scientifique sont presque exclusivement philologiques – que dans son enseignement, Clédat a su maintenir la conjonction entre étude de la langue et étude (= édition et commentaire) de textes littéraires. La conjonction de ces deux types de recherche s'explique non seulement par la formation de l'auteur : elle est au centre de ses convictions théoriques (cf. Swiggers – Lauwers 2010a). C'est que dans l'optique de Clédat, la langue ne se laisse décrire et expliquer, de manière approfondie, minutieuse et

subtile, que par l'analyse de ses emplois (oraux et textuels). S'y ajoute que cette explication est forcément historique : pour Clédat, la grammaire « raisonnée » d'une langue est celle qui dégage les raisons d'être de faits langagiers observés (cf. Lauwers 2010 : 112).

L'orientation philologique de Clédat se reflète non seulement dans la pratique conjointe de grammaire et d'étude de textes littéraires, mais aussi dans l'intégration – anti-saussurienne – de la diachronie à la synchronie. Si Clédat n'a pas pris position contre le *Cours de linguistique générale*, ses comptes rendus des travaux de C. de Boer et de H. Frei sont très explicites dans le rejet de cette dichotomie saussurienne :

Nous souhaitons que [...] M. de Boer se débarrasse complètement des distinctions subtiles et des néologismes inutiles qui déparent trop souvent les publications récentes sur les questions de grammaire, et qu'il abatte les cloisons étanches qu'on veut établir entre les diverses formes et les aspects successifs d'un même phénomène. Était-il bien nécessaire d'introduire les mots *diacronique*, *sinchronique*, *unité secondaire*, dans le langage filologique, et est-il bien raisonnable de séparer rigoureusement l'étude actuelle — ou, de manière plus générale, l'étude synchronique — des faits de leur étude historique, qui en révèle souvent la véritable nature, d'isoler les lois de la grammaire de leur manifestation dans le langage écrit ou parlé ? (Clédat 1924 : 51).

La linguistique dont se réclame l'auteur est la linguistique *fonctionnelle*, limitée à la langue actuelle, et nullement historique. Mais est-il certain qu'elle puisse se passer si aisément des renseignements de la linguistique historique? Les besoins généraux de la langue n'ont pas varié, et les procédés employés jadis pour y parer, quand ils ne sont pas les mêmes qu'aujourd'hui, ont des rapports certains avec ceux dont on use présentement, ils s'éclairent les uns les autres, et telle locution populaire ne s'explique que par une forme antérieure dont la signification a évolué » (Clédat 1929b : 191).

Le second trait qui caractérise la figure et l'œuvre de Clédat est la volonté constante de diffuser la science. Comme enseignant, et comme doyen de faculté, il a toujours veillé à assurer une excellente formation scientifique des étudiants en lettres et à mettre en place un encadrement didactique basé sur un investissement scientifique soutenu.

En dehors de son activité comme enseignant et comme doyen, Léon Clédat a joué un rôle important dans la diffusion du savoir dialectologique, philologique et grammatical par la revue qu'il a créée en 1887¹¹, et qu'il a très tôt orientée vers la grammaire (historique et descriptive) du français, et, à la fin des années 1920, vers l'étude du français moderne¹². Cette revue – qui fut vraiment « la revue de Clédat » – a été publiée de 1887 à 1934 (elle fut condamnée à mourir dès 1930, l'année du décès de Clédat). La revue est passée par plusieurs titres¹³, mais on relèvera la présence constante, à partir du tome 3, du terme de « *philologie française* », tout à fait conforme à l'orientation de son directeur (cf. *supra*). Clédat a pris soin d'accorder une place importante aux comptes rendus – il a lui-même rédigé une soixantaine de comptes rendus dans la *RevP* – informant les lecteurs de publications récentes en grammaire, en histoire de la littérature et édition de textes, en dialectologie.

La « revue de Clédat » fut aussi, tout au long de son existence, un forum ouvert aux débats scientifiques (et pédagogiques). Si Clédat avait coutume d'ajouter, peut-être au point d'exaspérer les collaborateurs, des notes personnelles à certains articles d'autres auteurs¹⁴, il a ouvert des débats de grande envergure : sur la réforme de l'orthographe¹⁵, sur la nomenclature grammaticale¹⁶, sur la prononciation du latin¹⁷.

Le troisième trait qui me semble axiomatique pour la posture épistémologique de Clédat est celui d'un fondamentalisme scientifique, mais compatible avec une flexibilité interprétative. Pour Clédat, les faits linguistiques sont ce qu'ils sont et il importe de les décrire objectivement, sans parti pris et sans l'intention de les forcer dans un schéma a priori. Cette visée explique son attitude méfiante et sceptique à l'égard de théories linguistiques, voire à l'égard de « la linguistique », et son rejet de terminologies fanfaronnantes. Mais les faits requièrent toujours une interprétation, nourrie par la connaissance de l'histoire de la langue, et c'est justement par son interprétation des faits grammaticaux français que Clédat s'est opposé, et de façon ferme, à l'auteur de *La Pensée et la Langue*. Clédat nous confronte avec son credo au seuil du recueil (posthume) *En marge des grammaires* :

[J']ai l'intention d'étudier à mon point de vue les principales questions traitées par M. Brunot dans son beau livre sur *la Pensée et la Langue* [...]. A propos d'un cas particulier, l'auteur nous dit, p. 406, qu'il se borne à enregistrer les faits « que d'autres ont le devoir d'expliquer ». Sans avoir la prétention de tout éclaircir, ni celle de substituer mon exposé à celui de M. Brunot, si abondamment documenté, je m'attacherai ici à « expliquer », dans toute la mesure où je le pourrai.

En parcourant *la Pensée et la Langue*, on est frappé de la prodigieuse richesse de la langue et de l'extrême variété des moyens dont elle dispose pour exprimer une même idée, un même sentiment, – et d'autant plus frappé que l'auteur est amené maintes fois à déclarer qu'il n'a pas épuisé le sujet, et qu'il y a encore beaucoup d'autres moyens de rendre tel ou tel sentiment. D'autre part, on a l'impression très vive d'une grande complication, de règles injustifiées, de « servitudes » qui encombrant et entravent la langue et au milieu desquelles elle se débat. La première de ces impressions est très juste, la seconde résulte d'une interprétation inexacte des faits » (Clédat 1932 : 1).

Entre 1922 et 1930, Clédat se consacrera à corriger, nuancer et approfondir les analyses de Brunot ; les articles « En marge des grammaires »¹⁸ sont essentiellement des scolies en marge d'une seule grammaire¹⁹.

2 « Fixe ! » Léon à Lyon : un état des lieux

Clédat et Lyon. Histoire d'amour. D'amour multiple. Et de liaison stable.

En 1876, Clédat est nommé à Lyon, comme chargé de cours²⁰. Il restera à Lyon jusqu'à la fin de sa vie, en s'attachant

- à une famille : en août 1880, il épouse Jeanne Jusserand, et devient par la suite heureux père de famille ;
- à l'université : il devient professeur de faculté en 1879, assesseur du doyen, en 1892, et, quelques mois après, doyen de faculté ; de 1892 à 1922, l'année de sa retraite, il exercera la fonction de doyen ;
- à la ville : il s'installe rue Molière 29, son domicile jusqu'à la fin de ses jours ;
- à une revue : celle qu'il fonde en 1887, qu'il couve et qu'il maintient en vie au prix de grands efforts et d'une stricte discipline éditoriale²¹.

À Lyon, Clédat travaille donc: comme enseignant²², comme doyen, comme chercheur. Il s'engage dans une carrière scientifique et administrative jalonnée de combats. Combat pour sa faculté, combat pour mettre en place les conditions nécessaires à une formation solide des étudiants. Mais il faut surtout évoquer trois autres combats.

Celui pour la simplification de l'orthographe. La fin du 19^e et le début du 20^e siècle ont été marqués par les nombreux appels à une réforme de l'orthographe française. Grammairiens, philologues et pédagogues unissent leurs efforts pour réclamer aux instances officielles, le Ministère de l'Instruction Publique et l'Académie française, cette réforme. Clédat, fort de son expérience de grammairien et d'historien de la langue (cf. Bourquin 1991 : 35-37 ; Lauwers 2010 : 119-120), prend part aux débats dès 1889 (Clédat 1889b) ; son principal cheval de bataille est l'imbroglio des règles de l'accord du participe passé, mais il plaide aussi en faveur de graphies phonétiques (réduction de consonnes doubles ; suppression de lettres étymologiques) ou, davantage, morphophonologiques (-s au lieu de -x final dans les pluriels nominaux ; -s et -t pour les personnes 1 et 2, respectivement 3 des verbes de la « conjugaison morte », ceux en -re, -oir et -ir)²³. Mais, surtout, il informe ses lecteurs des péripéties de l'affaire : les plans de réforme dans les années 1890-1892²⁴, le projet de F. Buisson²⁵, l'arrêté ministériel du 31 juillet 1900²⁶, sa mise à l'« inactif » par l'arrêté du 26 février 1901 (« les tolérances de l'Académie », publiées le 11 mars 1901)²⁷, les nouvelles pétitions et les travaux de la commission Paul Meyer²⁸, contrecarrés par l'Académie, le rapport de la commission Ferdinand Brunot en 1906²⁹. La guerre – la Grande, bien entendu – étouffera les querelles autour de l'orthographe. Mais dans son compte rendu d'un ouvrage de linguistique générale, *Le langage* de Joseph Vendryes, Clédat revient, avec acharnement, sur la question, espérant obtenir l'appui des linguistes :

M. Vendryes ne peut d'ailleurs pas, comme linguiste, contester la nécessité d'une réforme ; et il propose à cet effet la constitution d'un comité de savants compétents³⁰ ; mais la question a déjà été étudiée à fond par des comités successifs, dont les conclusions ont été formulées dans les rapports de Gréard, de Paul Meyer et de Ferdinand Brunot. Il serait extrêmement simple de fondre ensemble ces conclusions, qui n'ont rien de contradictoire, et qui sont d'accord avec les réformes déjà pratiquées dans les revues romanes. On s'entendrait aisément sur l'ordre à suivre et sur les « lenteurs » qu'exigerait l'opération, mais il faudrait l'initiative d'un ministre décidé à braver les plaisanteries faciles et stupides des journalistes, des ignorautes, voire même d'écrivains de valeur aveuglés par la routine (Clédat 1922: 155).

Pour Clédat, il s'agissait avant tout de rendre l'orthographe française transparente et de la dépouiller de formes qui pourraient induire en erreur les locuteurs. Le principe général qui guidait Clédat est celui de la transparence de l'orthographe ; ce n'est qu'à cette condition que la langue écrite pourra sauvegarder sa vitalité et qu'elle évitera de glisser vers l'état de fossile.

Il y a intérêt à restreindre, en tout ce qui ne touche pas le vocabulaire ou la syntaxe, les divergences entre la langue écrite et la langue parlée, sans quoi on arriverait à faire de la langue écrite une véritable langue morte. Les romanciers ont besoin du passé simple, mais seulement aus deus troisièmes personnes, ils doivent éviter de l'employer et d'employer l'imparfait du subjonctif aus autres personnes. Même aus troisièmes personnes, l'imparfait du subjonctif est logiquement incorrect après le présent du conditionnel : « je voudrait [*sic*] qu'il fût ici » est arcaïque (du tens où on disait : « je saurais qu'il serait ici »). On devrait surtout réagir contre la tendance à faire sentir, en lisant, des lettres qu'on ne prononce pas en parlant, par exemple l'*e* muet après une voyelle, même à la rime (Voltaire se moquait déjà de ceus qui disaient : *aimé-eu, la journé-eu*). Si l'on n'y prent garde, la mauvaise prononciation de la langue écrite, en s'introduisant, même quand on ne lit pas, dans les mots qui n'appartiennent pas à la langue courante et qui, dès lors, offrent moins de résistance, en corrompra la forme normale. (Clédat 1922: 160).

Ensuite, le combat pour une catégorie linguistique, le *dubitatif* ; c'est en même temps un procès intenté contre le conditionnel. Combat que Clédat mène dès le début de sa carrière à Lyon, jusqu'à ses dernières publications³¹ ; cas de litige aussi, car revendication d'une priorité intellectuelle³².

L'ennemi ici, c'est un terme³³, dont Clédat ne cessera de dénoncer le caractère trompeur :

C'est le *nom* seul qui a été fâcheusement restreint aux actions que le sujet parlant estime particulièrement douteuses. J'ignore quel est le grammairien qui a introduit dans la langue cette dénomination, mais ce fut un malfaiteur public ; c'est lui qui est responsable des équivoques, des fausses explications par d'invraisemblables sous-entendus, il a trompé M. Brunot lui-même en l'inclinant à admettre, p. 516, que les valeurs non conditionnelles du mode dérivent de l'acception conditionnelle. Si ennemi que je suis des expressions nouvelles, j'estime qu'il est urgent de débarrasser la langue grammaticale de ce mauvais terme. (Clédat 1923: 38 = Clédat 1932 : 210).

Derrière le terme, la bête noire, bicéphale. En effet, Clédat a toujours insisté sur la double valeur d'une même forme, celle en *-rais*.

(I) À l'origine, c'est un futur dans le passé³⁴. Cette valeur originelle se laisse dégager

(a) par l'histoire (*il parlerait* = 'il avait à parler') ;

(b) par l'application d'un procédé formel de transposition (*je savais qu'il viendrait* = transposition au passé de *je sais qu'il viendra*) ;

(c) par le recours à une formulation paraphrastique où l'on supplée un verbe sous-entendu :

Quand on trouve un vrai « futur dans le passé », dans une proposition en apparence principale, c'est qu'on sous-entend *il pensait, on disait que, on demandait, il était sûr que, on pouvait penser que* etc. (Clédat 1891b : 63).

Plus tard, Clédat (1910b) nuancera la valeur de l'argument faisant intervenir un verbe sous-entendu.

(II) Ce futur dans le passé a pris une valeur modale : non pas celle d'une condition, mais d'une action restant en suspens, relativement à un contexte déterminant (condition ; obstacle ; frein ; ...). La valeur modale que prend la forme en *-rais* est celle d'une action potentielle ou dubitative. En 1910, Clédât retient encore le terme *potentiel*, mais à partir de 1923, quand il a entamé sa lecture critique de Brunot, il préfère le terme *dubitatif* : il s'agit d'une valeur modale qui énonce un doute sur une action qui est soit encore possible, ou qui n'est plus possible ou qui est incertaine quant à sa réalisation (voir surtout Clédât 1927 ; cf. Bourquin 2010 : 104-105).

Il y a un mode qui a la spécialité d'exprimer à lui seul l'idée de doute, c'est celui que nous proposons d'appeler le dubitatif. « On assure qu'il serait arrivé » est équivalent à « je doute qu'il soit arrivé comme on l'assure ». Ici le doute du sujet parlant est opposé à l'assurance du sujet du verbe principal, ailleurs le doute est dans la pensée du sujet du verbe principal : « On assure qu'il *accepterait*, si quelqu'un le lui *proposait* ». (C'est *on* qui doute que la proposition se fasse) (Clédât 1923: 98).

Clédât (1927) distingue quatre emplois de cette valeur modale dubitative :

(i) un dubitatif « du fait rapporté sans garantie » ou du fait « conclu, avec hésitation de certains indices » : *Le vote aurait lieu demain ; Le vote aurait-il lieu demain ?* Clédât y rattache un dubitatif « de politesse » (*sauriez-vous ...*).

(ii) un dubitatif « de l'action supposée » : *Au cas où le vote aurait lieu demain*.

(iii) un dubitatif de l'action « rattachée à une supposition » : *Le vote aurait lieu demain si la Chambre se réunissait matin et soir*.

(iv) un dubitatif d'atténuation : *Je voudrais vous décider*.

Jacques Bourquin, qui a étudié en détail le dossier du « conditionnel » chez Clédât (cf. Bourquin 1991, 2010) a dégagé le problème descriptif, ou classificatoire, qui se pose alors :

Cette théorie de la dualité du « conditionnel » entraîne une conséquence en ce qui concerne la présentation des paradigmes de la conjugaison. Clédât l'assume. À l'objection qu'une même forme verbale figurerait ainsi sous deux dénominations différentes (futur dans le passé du mode indicatif, et mode dubitatif), Clédât répond qu'il n'y a aucun inconvénient à cela « puisqu'elle a deux valeurs nettement distinctes » et qu'aussi bien il existe déjà un précédent, puisque le plus-que-parfait du subjonctif figure aussi comme « passé 2^e forme du conditionnel » (Clédât 1923: 18) (Bourquin 2010 : 106).

S'il y a des contextes qui permettent de distinguer le temps *-rais* et le mode *-rais*, comme par exemple :

- On savait bien que Paul viendrait le lendemain
- Au cas où Paul arriverait, ne dites rien de ce qui s'est passé hier

il existe aussi un « cas de blocage » (comme l'appelle Bourquin 2010 : 106) ou, mieux, un contexte de télescopage³⁵ ; on ne peut démêler alors le temps et le mode que par la technique de la paraphrase :

- Il pensait que Paul viendrait :
 - a) *viendrait* = Temps (← à partir de la transposition de « Il pense que Paul viendra »)
 - b) *viendrait* = Mode (← à partir de la transposition de « Il pense que Paul viendrait [si on insistait] »)³⁶.

Enfin, un combat, où admiration et rivalité s'entrelacent, contre un ancien collègue de Lyon, devenu mandarin en Sorbonne : Ferdinand Brunot. Combat à cœur déchiré, sans doute. En effet, Clédât et Brunot étaient, dans plus d'un sens, compagnons d'armes :

(1) à Lyon, ils s'étaient côtoyés comme collègues, partageant l'enseignement de la grammaire historique – Brunot et Clédât sont d'ailleurs les auteurs de deux manuels de grammaire historique qui ont connu un grand succès³⁷ – et de l'histoire de la langue ;

(2) les deux s'intéressent à la dialectologie, mais Brunot (qui collabore aussi à la *RevP*) s'était orienté vers la dialectologie du gallo-roman septentrional, alors que Clédât s'engageait dans les domaines francoprovençal et provençal (cf. Chevalier 2010) ;

(3) tant Brunot que Clédât ont participé, de façon active et militante, au mouvement en faveur d'une réforme orthographique (cf. *supra*) ;

(4) enfin, Brunot et Clédât s'inscrivent dans une constellation plus large de grammairiens-linguistes – on peut y ajouter les noms de Sudre, Yvon, Bruneau, mais aussi celui d'un théoricien comme Sechehayé qui s'est essayé au genre « grammatiste »³⁸ – dont le but est d'affranchir la grammaire française de sa gangue latinisante, d'arracher l'enseignement de la grammaire à la pression écrasante de l'orthographe et d'ouvrir la grammaire à une approche (linguistique) de structures³⁹.

Toutefois, avec Brunot la relation fut difficile. D'abord, sans doute, psychologiquement. Brunot, quittant Lyon après huit ans de service (1883-1891), deviendra une figure nationale, par son œuvre et par ses fonctions ; Clédât, lui, restera un provincial. Paris est loin, et sans désavouer Lyon, le grammairien-philologue, doyen de faculté, ne peut cacher son amertume. C'est bien dans ce sens qu'il faut interpréter la fin de son « Rapport sommaire sur le recrutement des professeurs dans les facultés des lettres »⁴⁰ (cf. Swiggers 2010c : 203-205, 217-220) :

Les professeurs de province seraient moins attirés vers Paris, ce qu'il s'agit d'éviter dans l'intérêt du recrutement provincial, qui est particulièrement en péril, s'il y avait égalité de situation entre la Faculté de Paris et celles de province, et notamment si l'Institut devenait accessible sans aucune condition de résidence.

N'est-il pas contraire à la dignité des Universités françaises que l'Université de Paris soit seule représentée dans les comités officiels où sont agités les intérêts généraux de l'Enseignement supérieur en France, je veux parler du Comité consultatif et de la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique. Les séances importantes de ces comités ne sont pas si multipliées qu'il ne soit possible à un professeur de province de s'y rendre entre deux cours. Comme on ne peut guère songer à avoir un représentant par Faculté, il conviendrait sans doute de répartir toutes les Facultés du même ordre en un certain nombre de groupes, d'importance numérique à peu près égale, dont chacun serait représenté au comité consultatif par un professeur délégué par ses collègues ou choisi par M. le Ministre. Quant à la Section permanente, il suffirait de ne pas en écarter, par principe, le professeur qui représente plus spécialement au Conseil supérieur les Facultés de province. Ainsi se trouverait améliorée la situation *morale* des Universités provinciales ; quant à la situation matérielle, nous ne pouvons en parler ici qu'en passant: nous dirons seulement que toute réforme générale de la situation matérielle de l'Enseignement supérieur nous paraît devoir s'inspirer avant tout du principe de l'égalité entre Paris et la province.

Aucune difficulté pratique ne s'oppose à ce qu'on ouvre dès maintenant l'accès des différentes sections de l'Institut aux savants de province. La condition de résidence à Paris ne se comprend plus à une époque où les communications sont si faciles et si rapides. Un professeur de province, sans négliger aucun de ses services, peut être suffisamment assidu aux séances d'une Académie de Paris pour prendre une part active à ses travaux. Nous ne voyons pas, mes collègues et moi, quelles objections pourraient être faites, et je suis heureux de terminer ce rapport par la proposition d'un vœu qui nous paraît devoir rallier l'unanimité des membres du Congrès : « que la condition de résidence soit supprimée pour les candidatures à l'Institut ».

Mais il y avait plus que du subliminal en jeu. Quand Brunot publie *La Pensée et la Langue*, Clédât a franchi le cap de la septantaine et peut se valoir d'être l'auteur non seulement d'une longue série d'articles de grammaire (du français moderne), mais aussi de trois manuels de grammaire : une grammaire pédagogique (*Grammaire française élémentaire*, [Clédât 1890a], avec un livre d'exercices, [Clédât 1891a]), une *Grammaire raisonnée* (Clédât 1894) et une *Grammaire classique* (Clédât 1896a)⁴¹. Ouvrages modestes, mais confectionnés avec soin, précision et bon goût. Or voilà que le prospectus de *La Pensée et la Langue* déclare périmées les grammaires scolaires et pratiques *before Brunot*. Clédât se sent visé et réplique :

Quand j'ai publié une de ces grammaires « périmées » dont parle l'éditeur dans son prospectus [en note : « Il serait excessif de considérer comme périmés les livres scolaires publiés jusqu'à ce jour par M. Brunot lui-même, en dépit de la modestie avec laquelle il en parle »], où le premier, je crois, je donnais un classement commun d'après la nature des relations exprimées, M. Brunot m'écrivait : « Ce n'est pas, somme toute, plus compliqué que la grammaire traditionnelle ». J'en dirai autant de son livre. Les complications qu'on peut y trouver sont celles-mêmes de la langue, ce n'est pas les supprimer que de les passer sous silence. (Clédat 1923 : 32 = Clédat 1932 : 204).

La riposte prit la forme d'un long compte rendu (Clédat 1923) et d'une série d'articles « En marge des grammaires », signalant le plus souvent des failles analytiques, des imprécisions descriptives et des lacunes dans *La Pensée et la Langue*. Si la réaction a pu être déclenchée par un *stimulus* excitant l'amour-propre du grammairien, le combat qu'a mené Clédat contre Brunot fut presque à contre-cœur, comme en témoigne une lettre que Clédat envoya à Brunot le 16 février 1923 :

Je suis vraiment navré d'être amené par la force des choses à vous faire de minutieuses critiques, et même à m'y consacrer en quelque sorte. Quelque question grammaticale que j'aborde, je vous rencontre. On ne peut plus écrire sur la langue française sans partir de votre livre, et on ne peut plus réaliser de progrès dans cette discipline qu'en signalant chez vous des lacunes, des erreurs ou des conclusions inexactes, ou en essayant d'expliquer ce que vous vous contentez de noter. Quelque précaution qu'on prenne de commencer ou de finir par des éloges tout à fait sincères et amplement mérités, il semble qu'on fasse de la contradiction systématique, et cette apparence m'est désagréable plus que je ne puis dire. [...] Je suis partagé entre le très grand plaisir que je trouve à travailler, à chercher des solutions nouvelles et le gros ennui que je formulais en commençant cette lettre, ennui inévitable puisque je ne puis travailler que sur vos données. Si je pensais qu'il pût en résulter une diminution de votre amitié pour moi, j'en serais très malheureux » (lettre citée d'après Rousseau 2010a : 54).

Là où Charles Bally démolissait les prétentions scientifiques et théoriques de Brunot⁴², Clédat allait mettre en doute l'utilité pédagogique de *La Pensée et la Langue*. Là où Bally insistait sur l'abîme qui séparait l'ouvrage de Brunot de la linguistique saussurienne, Clédat allait accumuler les critiques de détail, opérant en sens inverse de Brunot : non d'un point de vue onomasiologique, mais sémasiologique, non dans une perspective binaire (*but(s)* et *moyen(s)* d'expression), mais ternaire (distinction entre *forme*, *valeur* et *emploi*), non dans une visée manichéenne (liberté expressive vs servitude grammaticale), mais unifiée (utilisation flexible des structures grammaticales avec leurs restrictions et leurs latitudes).

Plutôt que de retracer dans le détail les points de désaccord entre Clédat et Brunot – à propos du conditionnel (cf. Clédat 1932 : 144-168), sur la valeur et les emplois du subjonctif (Clédat 1932 : 37, 40-41), concernant l'analyse des compléments (Clédat 1932 : 50-51), à propos de la valeur des démonstratifs (Clédat 1932 : 57-62), etc. –, il importe de faire ressortir les options de base, très divergentes, des deux auteurs :

(1) Alors que Brunot avait tenté de mettre en place une sorte de « grammaire communicative » concentrée sur le plan de la morphosyntaxe, Clédat, dans ses grammaires, a toujours appliqué une classification formelle et fonctionnelle aux niveaux phonétique, morphologique et syntaxique, et s'est intéressé aux fonctions distinctive et sémantique (expressive) des formes. Dans l'Appendice, nous avons indiqué en bleu le « terrain couvert » par Clédat, sur une « carte » globale⁴³ visant à dresser une topographie générale de l'activité du grammairien/du linguiste.

(2) Alors que Brunot s'intéressait surtout à la mise en inventaire et à la classification des moyens langagiers correspondant à des structures d'information, Clédat s'est intéressé aux *valeurs* et aux *emplois*⁴⁴ de formes et aux *nuances* qu'elles permettent d'exprimer⁴⁵, quitte à faire une place à des phénomènes d'hétéroscopie⁴⁶. D'où trois caractéristiques de sa démarche :

– l'appel au « sentiment intérieur » (Clédat 1932 : 2) ;

- le recours, dans la démonstration « descriptive », à des paraphrases (voir par exemple Clédat 1932 : 219) ;
- la reconnaissance de « cumuls » fonctionnels dans une même forme⁴⁷.

(3) Alors que Brunot n'hésitait pas à parler de « discordances entre le langage et la pensée » et relevait, à plusieurs reprises, des « servitudes grammaticales », Clédat a essayé de montrer qu'il y a au contraire, dans ces cas, une adaptation (subtile) du langage à la pensée (Clédat 1932 : 14-18) et une exploitation fonctionnelle de mécanismes grammaticaux (cf. Clédat 1932 : 212-216).

3 « En avant ... » : sous l'égide de Clédat ?

Pour conclure, il convient d'adopter, à partir du positionnement de Clédat, un regard prospectif : que faire de Clédat, que faire de son œuvre, que faire de ses idées ?

Une réponse au moins est facile : celle basée sur le constat que Clédat n'a guère formé d'élèves, à l'exception peut-être d'un certain Léon Vignon et, de manière indirecte, Henri Yvon⁴⁸, grammairien de race, historien de la terminologie grammaticale et philologue, collaborateur assidu de la *RevP* et qui avait en chantier une thèse en histoire de la grammaire (thèse restée inachevée, mais dont les matériaux ont été mis à profit par Robert-Léon Wagner). La moisson en disciples ayant continué l'œuvre et l'approche de Clédat a été donc mince.

Une autre réponse est plus complexe : elle concerne la survie de la *RevP*. Quand celle-ci disparaît – quelques années après la mort de Clédat, qui avait pris contact avec Mario Roques en ce qui concerne la succession à la direction de la *RevP* –, une autre revue avait commencé à paraître, en 1933 : une revue consacrée à « l'étude du français moderne (de 1500 à nos jours) sous tous ses aspects » (le programme de revirement qu'avait annoncé le tome 42 de la *RevP* ; cf. note 12). Cette revue, tout en adoptant une présentation différente et en accueillant une gamme plus large de collaborations, continuait l'orientation de la revue de Clédat. Seulement, *Le français moderne* (puisque'il faut l'appeler par son nom), qui ne mentionnera le nom de son directeur qu'en 1935 et la composition de son Comité de Rédaction qu'en 1945, taira sa dette (cf. Rousseau 2010a)⁴⁹.

Mais ce sont là des réponses *post facta*. Reste à répondre à la question : que faire des idées et de l'œuvre de Clédat ? André Rousseau (2010b) a dégagé la « modernité linguistique » des analyses de Clédat, en insistant sur son apport dans la description des temps et des modes, dans le traitement des relations prédicatives et dans l'approche de la dimension énonciative de la syntaxe (cf. aussi Bourquin 2002). Tout en reconnaissant qu'une lecture « en avant » ou « en amont » est inévitablement anachronique⁵⁰, je voudrais, pour ma part, relever deux aspects de la démarche de Clédat qui me semblent actuels et (toujours) « stimulants ».

- 1) Il y a d'abord sa technique de la reformulation, de la paraphrase ou du remplacement dans un contexte plus large (ou dans un autre contexte). Par ce type d'exercice, Clédat a été capable de distinguer différentes valeurs d'une même forme et de reconnaître le télescopage de plusieurs catégorisations paradigmatiques dans une même forme.
- 2) Il y a, ensuite, l'attention donnée aux locutions⁵¹, aux « formules »⁵², aux séquences syntagmatiques — on serait tenté de dire, aux « constructions »⁵³. Il est vrai que Clédat n'offre pas de définition (ni intensionnelle ni extensionnelle) de ces locutions – il en traite beaucoup, selon leur forme d'apparition –, mais il reconnaît leur autonomie fonctionnelle, toujours en se cantonnant dans une description centrée sur le français.

Ce sont là des traits qui permettent de qualifier la position de Clédat linguiste comme *usage-based*⁵⁴ et celle de Clédat grammairien comme *semantically-based*⁵⁵ – et on ne saurait être plus moderne, *for the time being* –, mais notre grammairien lyonnais dégonflerait sans doute nos propos boursoufflés, en faisant remarquer que son seul objectif a toujours été de mieux comprendre, à travers un examen patient, la langue vivante (et vivant de son histoire). Leçon de modestie – à méditer !

Références

- Bourquin, J. (1991). Léon Clédat (1850–1930) et la *Revue de Philologie française*. In : H. Huot (éd.), *La grammaire française entre comparatisme et structuralisme (1870–1960)*. Paris : Colin. 25-72.
- Bourquin, J. (2002). L'apport de Clédat en syntaxe. In A. Rousseau (éd.), *Histoire de la syntaxe, 1870–1940 [Modèles linguistiques 23/1]*. 57-69.
- Bourquin, J. (2010). La théorie du conditionnel chez Léon Clédat. In Lauwers – Swiggers (éds) 2010. 95-108.
- Brunot, F. (1922). *La Pensée et la Langue. Méthode, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français*. Paris : Masson.
- Bybee, J. (2010). *Language, Usage and Cognition*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Chafe, W. (1970). *A Semantically Based Sketch of Onondaga*. (IJAL Memoir) Bloomington : Indiana University Press.
- Chevalier, J.-C. (1990). Syntaxe et sémantique en grammaire. Histoire d'une méprise : F. Brunot et Ch. Bally. In : R. Liver – I. Werlen – P. Wunderli (éds), *Sprachtheorie und Theorie der Sprachwissenschaft. Geschichte und Perspektiven. Festschrift für Rudolf Engler zum 60. Geburtstag*, 95-107. Tübingen : Narr.
- Chevalier, J.-C. (1991). Ferdinand Brunot, *La Pensée et la Langue*. In H. Huot (éd.), *La grammaire française entre comparatisme et structuralisme (1870–1960)*. Paris : Colin. 73-114.
- Chevalier, J.-C. (2010). Ferdinand Brunot (1860–1938) et la *Revue des patois/de philologie française (1887–1934)* ». In : Lauwers, Swiggers (éds) 2010. 63-74.
- Chevalier, J.-C., Encrevé, P. (2006). *Combats pour la linguistique, de Martinet à Kristeva. Essai de dramaturgie épistémologique*. Paris : ENS Éditions.
- Clédat, L. (1873). *Des droits du mari sur les biens dotaux et de l'inaliénabilité du fonds dotal*. Périgueux : Bounet.
- Clédat, L. (1875). Les archives italiennes à Rome. *Bibliothèque de l'École des Chartes* 36. 457-480.
- Clédat, L. (1876). *Cours de littérature du Moyen Âge, professé à la Faculté des Lettres de Lyon. Leçon d'ouverture, 22 décembre 1876*. Paris : Thorin.
- Clédat, L. (1878). *De Fratres Salimbene et de ejus chronicæ auctoritate*. Paris : Thorin.
- Clédat, L. (1879). *Du rôle historique de Bertrand de Born (1175–1200)*. Paris : Thorin.
- Clédat, L. (1881). Fra Salimbene. *Revue lyonnaise* 1. 337-355.
- Clédat, L. (1884). *Grammaire élémentaire de la vieille langue française*. Paris : Garnier.
- Clédat, L. (1889a). *Nouvelle grammaire historique du français*. Paris : Garnier.
- Clédat, L. (1889b). La question de l'accord du participe passé. *RevP* 3. 241-253, 270-280.
- Clédat, L. (1890a). *Grammaire française élémentaire. Livre de l'élève + Livre du maître*. Paris : Bouillon.
- Clédat, L. (1890b). *Précis d'orthographe et de grammaire phonétiques pour l'enseignement du français à l'étranger*. Paris : Masson.
- Clédat, L. (1890c). *L'orthographe française. Discours de réception à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, lu dans la séance publique du 1^{er} juillet 1890*. Lyon : Association typographique.
- Clédat, L. (1891a). *Exercices de grammaire française. Cours élémentaire. Livre du maître + Livre de l'élève*. Paris : Bouillon.
- Clédat, L. (1891b). Sur un emploi particulier du futur dans le passé. *RevP* 5. 62-64.
- Clédat, L. (1891c). *Manuel d'orthographe*. Paris : Garnier.
- Clédat, L. (1894). *Grammaire raisonnée de la langue française*. Avec préface de Gaston Paris. Paris : Le Soudier.
- Clédat, L. (1895). *Université de France. Enseignement secondaire des jeunes filles. Académie de Lyon. Distribution des prix sous la présidence de M. Léon Clédat, 28 juillet 1895*. Lyon : Impr. Legendre.

- Clédat, L. (1896a). *Grammaire classique du français*. Paris : Le Soudier.
- Clédat, L. (1896b). c.r. de A. Darmesteter [- L. Sudre] *Cours de grammaire historique du français*. *RevP* 10. 297-305.
- Clédat, L. (1897). *Études de syntaxe française. Le conditionnel*. *RevP* 11. 275-308.
- Clédat, L. (1901a). *L'arrêté ministériel du 26 février 1901, sur la simplification de la syntaxe*. Texte de l'arrêté, suivi d'un commentaire et accompagné de la circulaire ministérielle du 27 avril 1891. Paris : Le Soudier.
- Clédat, L. (1901b). *La question de l'accord du participe passé*. Paris : Bouillon.
- Clédat, L. (1903). *Causerie sur l'orthographe faite à Lausanne, le 18 octobre 1902, par Mr le Professeur Léon Clédat*. (= Bulletin de la Société suisse de réforme orthographique 6). Lausanne : Pache-Varidel.
- Clédat, L. (1910a). *Notions d'histoire de l'orthographe*. Paris : Le Soudier.
- Clédat, L. (1910b). Futur dans le passé et conditionnel. *RevP* 24. 141-149.
- Clédat, L. (1910c). Nomenclature grammaticale. *RevP* 24. 314-316.
- Clédat, L. (1922). c.r. de Vendryes 1921. *RevP* 34. 149-162.
- Clédat, L. (1923). c.r. de Brunot 1922. *RevP* 35. 31-64 [Réimpr. Clédat 1932. 203-236]
- Clédat, L. (1924). c.r. de De Boer 1922. *RevP* 36. 48-57.
- Clédat, L. (1925a). *Manuel de phonétique et de morphologie romanes*. Paris : Champion.
- Clédat, L. (1925b). Correspondance des tens. *RevP* 37. 143-149.
- Clédat, L. (1926). En marge des grammaires V. Les tens composés et surcomposés. *RevP* 38. 33-47. [Réimpr. Clédat 1932. 109-124]
- Clédat, L. (1927). En marge des grammaires IX. Futur dans le passé, ses valeurs modales. *RevP* 39. 17-41. [Réimpr. Clédat 1932. 17-41]
- Clédat, L. (1928a). En marge des grammaires XIII. Aspects différents de l'idée verbale dans le conditionnel d'atténuation et dans le conditionnel à condition. Cas particulier de *je voudrais*. *RevP* 40. 13-16. [Réimpr. Clédat 1932. 180-184]
- Clédat, L. (1928b). Locutions verbales où le passé de l'action subordonnée est exprimé par le sens du verbe principal. *RevP* 40. 212-216.
- Clédat, L. (1929a). Images effacées. *RevP* 41. 151-164.
- Clédat, L. (1929b). c.r. de Frei 1929. *RevP* 41. 191-197.
- Clédat, L. (1930a). *Précis d'orthographe française*. Paris : Hatier.
- Clédat, L. (1930b). Images effacées [II]. *RevP* 42. 118-121.
- Clédat, L. (1932). *En marge des grammaires*. Paris : Champion.
- De Boer, C. (1922). *Essais de syntaxe française moderne*. Groningen : Noordhoff.
- Frei, H. (1929). *La grammaire des fautes. Introduction à la linguistique fonctionnelle*. Paris – Genève : Geuthner - Kundig.
- Lauwers, P. (2004). *La description du français entre la tradition grammaticale et la modernité linguistique. Une étude historiographique et épistémologique de la grammaire française entre 1907 et 1948*. Leuven - Paris – Dudley : Peeters.
- Lauwers, P. (2010). De la grammaire historique à la grammaire descriptive. Le rôle de la composante historique dans les grammaires descriptives de Léon Clédat. In : Lauwers, Swiggers (éds) 2010. 109-127.
- Lauwers, P., Swiggers, P. (éds) (2010). *L'œuvre grammaticale et linguistique de Léon Clédat*. Leuven - Paris – Walpole : Peeters.

- Rousseau, A. (2010a). Léon Clédat : une vie au service de la Faculté des Lettres de Lyon et au service de la grammaire française. In Lauwers, Swiggers (éds) (2010). 47-62.
- Rousseau, A. (2010b). La modernité linguistique des analyses grammaticales de Léon Clédat. In Lauwers – Swiggers (éds) (2010). 143-160.
- Swiggers, P. (2010a). Léon Clédat et la grammaire comparée des langues romanes. In Lauwers, Swiggers (éds) (2010). 129-141.
- Swiggers, P. (2010b). Léon Clédat et la linguistique générale de son temps. In : Lauwers, Swiggers (éds) (2010). 161-176.
- Swiggers, P. (2010c). Le rôle institutionnel de Léon Clédat. Rapports et discours. In Lauwers, Swiggers (éds) (2010). 199-220.
- Swiggers, P. [sous presse]. L'homme et la matière grammaticale. In B. Colombat, J.-M. Fournier, V. Raby (éds), *Vers une nouvelle histoire de la grammaire française*. Paris : Champion.
- Swiggers, P. [à paraître]. Janus devant le miroir. Albert Sechehaye, linguiste théoricien face au grammairien praticien.
- Swiggers, P., Lauwers, P. (2010a). Léon Clédat : de la philologie à la grammaire. In Lauwers, Swiggers (éds)(2010). 1-12.
- Swiggers, P., Lauwers, P. (2010b). L'œuvre de Léon Clédat. In Lauwers, Swiggers (éds)(2010). 15-43.
- Vendryes, J. (1921). *Le langage, introduction à l'histoire*. Paris : Albin Michel.

Appendice

L'espace grammaticographique couvert par Léon Clédat

<u>Concepts</u>	<u>Niveaux</u>	<u>Articulation</u>	<u>Fonctions</u>
LANGUE			
	(grapho)phonétique [axe syntagmatique] [axe paradigmatique]	éléments	fonction distinctive
	<u>Opérations</u> Segmentation Classification (traits)		
	Morphologie [axe syntagmatique] [axe paradigmatique]	classes catégories (types de propriétés)	fonction distinctive fonction catégorisante
	<u>Opérations</u> Repérage de marques Substitution Proportionnalité/correspondance (avec un contenu) Détermination du rôle dans la phrase	réalisations	fonction sémantique (expressive)
DISCOURS			
	Syntaxe (sémantico-syntaxe)	syntagme construction	fonction distinctive
	<u>Opérations</u> Regroupement (Re)combinaison Insertion/omission	phrase (séquence) proposition (simple/complexe)	fonction catégorisante fonction sémantique

+ autres opérations sur la

linéarisation

fonction sélective

Projection

fonction constructive

Hierarchisation

«Pragma(n)tique»

texte

fonction communicative

Σ Opérations

Démontage de la

fonction socio-

structure informationnelle/

anthropologique

communicative

*Abréviation fréquemment utilisée dans la suite : *RevP* = *Revue de philologie française* [pour les changements de titre qu'a subis la revue, voir note 13].

¹ Je tiens à remercier Franck Neveu et Éva Buchi de leur invitation amicale à parler de Clédat, sur le sol où il a été actif pendant plus d'un demi-siècle. Je voudrais dédier ce texte à mon collègue Ludo Melis, « en prémices », pour son 65^e anniversaire.

² Sur la carrière et l'œuvre de Clédat, voir surtout Rousseau (2010a) et Swiggers – Lauwers (2010a, b).

³ En collaboration avec Peter Lauwers, que je tiens à remercier encore de son appui amical et efficace.

⁴ À côté d'études sur les conceptions grammaticales et linguistiques de Clédat, le recueil contient des contributions sur la carrière de Clédat, sur son rôle institutionnel (entre autres comme membre du Conseil supérieur de l'Instruction Publique) et sur ses contacts avec des collègues français et étrangers.

⁵ Titre d'une chanson de l'ensemble Quilapayún, groupe chilien révolutionnaire dans les années 1970.

⁶ Voir, outre les contributions dans Lauwers – Swiggers (éds 2010), les nécrologies de Clédat par Henri Yvon (dans *RevP* 42 [1930], 1-4 et dans *Revue universitaire* t. 2, 1930, 305-309) et par Robert Bossuat (dans *Bibliothèque de l'École des Chartes* 91 [1930], 230-233).

⁷ Son travail de fin d'études à l'École (1875) portait sur l'œuvre d'un troubadour du Périgord, Bertran(d) de Born ; le texte sera remanié comme première thèse de doctorat ès lettres et sera publié en 1879 sous le titre *Du rôle historique de Bertrand de Born (1175-1200)* (Paris : Thorin).

⁸ À Rome, Clédat fait des recherches sur les manuscrits de l'ancienne bibliothèque de Christine de Suède, conservés à la Bibliothèque du Vatican (cf. Clédat 1875), et sur l'œuvre de Fra Salimbene. Clédat présentera ses recherches sur l'œuvre de ce chroniqueur du 13^e siècle comme seconde thèse de doctorat (thèse complémentaire ou thèse « latine ») : *De Fratре Salimbene et de ejus chronicae auctoritate* (Paris : Thorin, 1878). Cf. le résumé dans Clédat (1881).

⁹ Voir Rousseau (2010a : 52) citant un témoignage de Madeleine Clédat, à propos de son père (« Papa Don »). Quelques jours avant le colloque consacré à Clédat, nous avons reçu une lettre de (feu) Mlle Jeanne Cazamian, petite-fille de Clédat, dans laquelle elle évoquait ses souvenirs d'enfance : « Mon grand-père m'a donné jadis quelques leçons de latin — que je suivais en renâclant un peu (n'ayant guère plus de 10 ans) [...] [J'] ai fait partie de la 1^{re} génération de filles qui, en France, ont fait les mêmes études que les garçons. J'ai donc commencé le latin en 6^e, à 10 ans. Pendant les vacances, mon grand-père m'en faisait faire un peu, se livrant parfois à des digressions sur l'étymologie, qui m'ennuyaient fort. En général il s'en apercevait, et cela le mettait en colère. Mais je connaissais le moyen de l'empêcher : je sautais de ma chaise pour aller l'embrasser, ce qui l'apaisait aussitôt ».

¹⁰ Voir Rousseau (2010a : 55-58) pour une présentation des rapports rédigés par les recteurs successifs de l'Académie de Lyon. Nous nous bornons à citer un extrait du rapport rédigé par le recteur Moulin et daté du 27 mai 1913 : « M. le Doyen Clédat s'occupe toujours avec la même ardeur et la même passion de sa Faculté. C'est lui qui fait tout, qui

organise tout ; et le Secrétaire n'a que bien peu à faire pour lui. Rapports, sessions d'examens, etc. tout est rédigé, préparé jusqu'au plus petit détail par lui-même. Et je suis heureux de reconnaître qu'en général le travail est fort bien fait — en particulier pour les examens de baccalauréat, au cours desquels il n'y a ni plaintes, ni incidents. Peut-être cette minutie même ne va-t-elle pas sans quelques inconvénients. Quelques Professeurs la trouvent abusive et la qualifient de tyrannie. Mais d'autre part un Doyen qui se désintéresse de sa Faculté et laisse tout aller à la dérive est fort répréhensible. Tout est dans la *manière* et M. le Doyen Clédat ne l'a pas toujours ».

¹¹ Dans l'Avertissement qui ouvre le premier fascicule de la *RevP*, Clédat présentait la revue comme une revue de dialectologie et de littérature dialectale prenant comme objet les variétés gallo-romanes ; il soulignait en même temps l'urgence de l'entreprise : « La Revue que nous fondons aura un domaine plus restreint [que la *Revue des langues romanes* et la *Romania*] puisqu'elle ne s'applique qu'aux patois et anciens dialectes romans de la France et des régions limitrophes. Par « régions limitrophes », nous entendons la Suisse occidentale, les pays Wallons, et les régions de l'Italie et de l'Espagne dont les idiomes peuvent être rangés dans la même famille que les patois voisins parlés en France. Il va sans dire que nous comptons étudier ces divers idiomes au point de vue littéraire aussi bien qu'au point de vue philologique. Il est inutile d'insister sur l'intérêt qu'offrent les patois et dialectes, et en eux-mêmes, et par les éclaircissements qu'on en peut tirer pour l'étude scientifique des langues officielles. Nous ajouterons qu'il est urgent d'entreprendre une enquête sur les patois de France ; car le développement si heureux de l'instruction primaire tend à leur enlever une grande partie de leur originalité en y introduisant chaque jour un plus grand nombre de formes et de tournures françaises » (*RevP* 1 [1887], p. 1).

¹² Voir *RevP* 40 (1928), p. 73 (sous le titre « Spécialisation de la Revue ») : « Au moment où notre Revue entre dans sa 42^e année, notre collaborateur M. Henri Yvon veut bien accepter d'être associé à la direction. Nous sommes d'avis l'un et l'autre qu'il y aurait avantage à spécialiser les différentes revues françaises qui s'occupent d'études romanes ; et, pour entrer sans plus tarder dans cette voie, nous nous proposons d'étudier tout particulièrement le français moderne dans ses différentes manifestations depuis l'année 1500. Nous faisons appel à tous ceus qu'intéresse, comme lecteurs ou comme travailleurs, l'histoire de la langue française moderne, écrite ou parlée, envisagée dans toutes ses formes et sous tous ses aspects : vocabulaire, sons, morphologie, syntaxe, stile, recherches artistiques des écrivains. Notre programme se limite au français commun, laissant à d'autres périodiques l'étude du provençal littéraire et de tous les parlars locaux du Nord comme du Midi, mais en accordant aus formes régionales du français commun une attention particulière ».

¹³ Voici les titres successifs pris par la *RevP* :

T. 1-2: *Revue des patois. Recueil trimestriel consacré à l'étude des patois et anciens dialectes romans de la France et des régions limitrophes.*

T. 3: *Revue de philologie française et provençale (Ancienne Revue des patois). Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues, dialectes et patois de France.*

T. 4: *Revue de philologie française et provençale (Ancienne Revue des patois). Recueil trimestriel publié par L. Clédat.*

T. 5-10: *Revue de philologie française et provençale (Ancienne Revue des patois). Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues, dialectes et patois de France.*

T. 11-30: *Revue de philologie française et de littérature. Recueil trimestriel par L. Clédat.*

T. 31-46: *Revue de philologie française et de littérature.*

¹⁴ À partir de 1898, Clédat ajoute régulièrement des notes à des articles de contributeurs : en 1898, à un article de J. Bastin ; en 1899, à un article de L. Vernier ; en 1900, à un article de Ch. Guerlin de Guer ; en 1901, à des articles de E. Rodhe, de F. Pelen et de H. Yvon ; en 1902, à deux articles de H. Yvon ; en 1903, à des articles de P. Horluc, de F. Baldensperger, de H. Yvon, etc.

¹⁵ Voir par ex. *RevP* 18 (1904), 315-318 ; *RevP* 19 (1905), 75-81, 81-82, 82-88, 229-248 ; *RevP* 20 (1906), 307-312 ; *RevP* 21 (1907), 75-77, 78-80 ; *RevP* 22 (1908), 302-305 ; *RevP* 23 (1909), 239-240, etc.

¹⁶ Voir *RevP* 24 (1910), 314-316, et toutes les contributions de Clédat concernant les formes en *-rais* dans lesquelles l'auteur a dénoncé la désignation abusive de « *conditionnel* ». Voir *infra* (mais cf. aussi note 33).

¹⁷ Voir *RevP* 26 (1912), 238-240 et 317 ; *RevP* 27 (1913), 77-80, 154-160 et 318 ; *RevP* 28 (1914), 78-80 ; *RevP* 41 (1929), 238-244.

¹⁸ Pour la liste de ces articles (1923-1928), voir Swiggers – Lauwers (2010b: 37-39 et la note 11 *ibid.*).

¹⁹ En fait, Brunot n'avait pas voulu présenter son ouvrage comme une grammaire, mais caressait l'espoir d'y avoir exposé une « théorie (nouvelle) du langage ».

²⁰ Sa leçon d'ouverture, du 22 décembre 1876, fut publiée sous le titre *Cours de littérature du Moyen Âge, professé à la Faculté des Lettres de Lyon* (Paris : Thorin, 1876).

²¹ La *RevP* n'a jamais été un succès commercial : dans l'Avis « À nos lecteurs » au début du tome 32 (1920), Clédat confessa : « Entre les deux revues nouvelles [= la *Revue des patois gallo-romans* et la *RevP*], s'appliquant aux mêmes études, il était naturel que le monde savant soutint plutôt celle qui présentait le caractère le plus scientifique. La nôtre eut des débuts fort difficiles ; au cours de la première année, l'éditeur Vieweg nous écrivait : « Nous n'avons encore qu'un abonné, et il refuse absolument de payer ». Et Henri Yvon, juste après le décès de Clédat, mit le doigt dans la plaie : « La *Revue de filologie française* est presque la seule, parmi les publications savantes françaises à employer une orthographe réformée. L. Clédat a conservé jusqu'à sa dernière heure l'espoir que son initiative courageuse entraînerait de nombreux imitateurs, triomferait des résistances et amènerait sous peu une réforme si désirable et si facile à réaliser. [...] Mais contrairement aux espérances de L. Clédat, beaucoup de bons esprits [...] estiment que cette réforme est présentement impossible. [...] En outre il nous a été signalé de plusieurs côtés que cette orthographe spéciale entravait la propagation de la *Revue* dans des milieux qui s'intéressent à la langue française, mais que déconcertent des grafies contraires à leurs habitudes » (*RevP* 42, [1930], 159-160).

²² Dans sa charge d'enseignement, la grammaire historique du français, l'ancien français et l'histoire de la langue (et de la littérature) ont toujours occupé une place centrale ; mais Clédat était également responsable de la préparation à l'agrégation de la grammaire (ce qui explique, entre autres, la continuité de ses travaux portant sur la syntaxe et sur l'orthographe). De plus, à partir de 1894, Clédat s'est chargé de l'enseignement de la paléographie (latine et française), cours qu'il donnera jusqu'à son décès, à son domicile (cf. Rousseau 2010a : 55). L'enseignement de Clédat a comporté aussi des notions de grammaire comparée des langues romanes, comme en témoigne son manuel de phonétique et de morphologie romanes (Clédat 1925a) ; cf. Swiggers (2010a).

²³ Parmi ses publications sous forme de livre ou de brochures, il faut signaler Clédat (1890b, c, 1891c, 1901a, b, 1903, 1910a, 1930a).

²⁴ Voir *RevP* 4 (1890), 81-84, 161-167, 241-279 ; *RevP* 5 (1891), 1-37, 81-95, 308-318 ; *RevP* 6 (1892), 159-160 ; *RevP* 7 (1893), 314-317.

²⁵ Voir la « Chronique » dans *RevP* 13 (1899), 154-157.

²⁶ Voir *RevP* 14 (1900), 245-264, 309-316 (à propos des observations de l'Académie).

²⁷ Voir, outre Clédat (1901a, b) : *RevP* 15 (1901), 137-148 (contribution de E. Rodhe avec note de Clédat), et la lettre de Clédat publiée dans l'ouvrage de L. Mogeon, *L'orthographe française en voie de simplification* (Lausanne : Duvoisin, 1902).

²⁸ Voir *RevP* 18 (1904), 315-318 ; *RevP* 19 (1905), 75-81, 81-82, 82-88, et à propos de la position adoptée par l'Académie : 229-248. L'ouverture de ce dernier texte mérite d'être citée : « L'Académie vient de faire magistralement la démonstration de son incurable incompetence en matière de grammaire et d'orthographe ».

²⁹ Voir *RevP* 20 (1906), 307-312, et sur les réactions : *RevP* 21 (1907), 75-77 (les imprimeurs), 78-80 (Marcelin Berthelot) ; *RevP* 23 (1909), 239-240 (Maurice Donnay).

³⁰ La question de l'orthographe occupe la majeure partie du chapitre « La langue écrite et l'orthographe » dans l'ouvrage de Vendryes (1921 : 387-401). Le passage visé ici par Clédat est le suivant : « On ne peut qu'applaudir aux efforts de ceux qui tentent de remédier aux inconvénients de l'orthographe. Le raisonnement qu'ils tiennent est en résumé le suivant. L'orthographe française est un système conventionnel établi de toutes pièces par la volonté de quelques savantesses. Ce qu'une convention a fait, une convention peut le détruire. Ce n'est pas porter atteinte à la langue que de corriger son orthographe. C'est la débarrasser d'un mal qui la ronge. C'est épargner à nos enfants une perte de temps considérable, c'est faciliter aux étrangers l'apprentissage du français. Toutes ces raisons sont excellentes, et l'on souhaiterait qu'elles eussent été partout entendues. Il faudrait qu'un comité de savants compétents fût chargé d'aviser aux moyens de porter remède à notre orthographe et cela d'une façon permanente, comme des médecins veillent sur un malade jusqu'à complète guérison. La tâche est de longue haleine, car il faudra procéder avec une grande lenteur. Beaucoup de raisons en effet recommandent la prudence » (Vendryes 1921 : 397-398).

³¹ Terminus a quo : l'article « Questions de syntaxe. Emploi et accord des temps » dans l'*Annuaire de la Faculté des Lettres de Lyon* (1883), 64-65 ; terminus ad quem : les articles « Aspects différents de l'idée verbale dans le conditionnel d'atténuation et dans le conditionnel à condition. Cas particulier de *je voudrais* » et « Locutions verbales où le passé de l'action subordonnée est exprimé par le sens du verbe principal » dans *RevP* 40 (1928), 13-16 et 212-216.

³² Voir Clédat (1896b : 303) : « comme les passages empruntés contiennent des théories, qui étaient en grande partie nouvelles, sur les valeurs modales du conditionnel, sur la véritable signification du futur antérieur, et sur la correspondance des temps dans les différents modes, on comprendra que je tiens à établir mon droit de priorité ».

³³ Clédat, tout en reconnaissant le manque de précision et d'adéquation de la terminologie grammaticale traditionnelle, n'a pas mené de combat d'ensemble contre celle-ci ; on n'a de lui d'ailleurs qu'une seule contribution – succincte et peu « révolutionnaire » – concernant le problème de la nomenclature grammaticale (Clédat 1910c). Cette attitude s'explique, du moins en partie, par l'hostilité de Clédat à l'égard d'innovations terminologiques (surtout celles émanant de « linguistes » ; cf. Swiggers 2010b). Seul le terme *conditionnel* n'a pas trouvé grâce aux yeux de Clédat.

³⁴ Clédat rejette catégoriquement la dénomination *imparfait du futur*, qu'Adolf Tobler avait utilisée ; cf. Clédat (1891b : 62) : « Je proteste contre le terme « imparfait du futur ». Il est incontestable que la valeur temporelle primitive de notre conditionnel est au futur ce que l'imparfait est au présent. Mais l'imparfait proprement dit ne saurait être appelé « imparfait du présent », ce qui signifierait en bon français que c'est un présent imparfait, tandis que c'est en réalité un *passé* imparfait. De même, la valeur originelle du conditionnel n'est pas un futur imparfait, c'est un futur relativement au passé, un *futur dans le passé*, et il n'y a aucun inconvénient à lui donner ce nom, qui porte en lui sa définition ».

³⁵ En fait, le télescopage est un argument en faveur de la distinction du « conditionnel-temps » et du « conditionnel-mode ».

³⁶ Clédat (1932 : 226) [= Clédat 1923] signale d'ailleurs à ce propos une méprise de Brunot : « Il y a aussi des confusions : quand le verbe principal est à un passé, le conditionnel présent « à l'objet » ne peut pas être distingué du futur dans le passé de l'indicatif ; il faudrait donc rayer les exemples tels que (p. 797) : « On a prouvé que si on faisait des budgets sincères, l'État rétablirait bientôt sa situation » (avec le verbe principal au présent, on aurait la faculté de dire, d'après l'idée : *si on fait, on rétablira*, ou *si on faisait, on rétablirait*, qui serait alors un vrai conditionnel) ».

³⁷ Brunot publie en 1887 son *Précis de grammaire historique de la langue française*, ouvrage qu'il remaniera en collaboration avec son disciple Charles Bruneau et qui connaîtra de nombreuses rééditions et réimpressions ; Clédat publie en 1889 sa *Nouvelle grammaire historique du français* (rééditions en 1897, 1905 et 1908).

³⁸ Cf. l'analyse de ce cas dans Swiggers (à paraître).

³⁹ Sur les (multiples) tensions entre grammaire (grammairiens) et linguistique (linguistes), voir Lauwers (2004).

⁴⁰ Ce texte est à dater entre 1907 et 1914.

⁴¹ Sur les nombreux recouvrements (et les quelques divergences) entre la *Grammaire raisonnée* et la *Grammaire classique*, voir Lauwers (2010 : 113). Signalons encore que Clédat fut aussi le co-auteur d'une grammaire scolaire du français (*Grammaire française des écoles primaires*, en collaboration avec Étienne Gougère : *Cours élémentaire* [1899] et *Cours moyen et supérieur* [1900]).

⁴² Voir l'examen historiographique de cette confrontation dans Chevalier (1990, 1991).

⁴³ Le tableau est basé sur celui que nous avons proposé dans Swiggers (sous presse).

⁴⁴ Sur les notions de *valeur* et *emploi*, voir Clédat (1932 : 7, 11, 25).

⁴⁵ Sur les « nuances » d'expression, cf. Clédat (1932 : 14). On peut dire que pour Clédat tout ce qui relève de la « nuance de la pensée » peut être considéré comme « modal », ce qui permet de lui attribuer une conception de l'expression langagière comme un contenu phrastique modalisé.

⁴⁶ Clédat n'utilise pas le terme, mais a reconnu le phénomène : cf. Clédat (1932 : 16).

⁴⁷ Voir les exemples et le commentaire pertinent dans Clédat (1932 : 31, 41).

⁴⁸ Yvon, en effet, n'avait pas suivi un enseignement à Lyon. Toutefois, ses travaux (et le sujet de sa thèse) étaient étroitement liés aux intérêts de Clédat.

⁴⁹ Voir aussi Chevalier – Encrevé (2006 : 112-113 [entretien avec Jean Stéfanini] et *ibid.*, 317-319).

⁵⁰ Serait-ce trop moderniser Clédat en faisant de lui un précurseur de la théorie du (*semantic*) *bleaching*, avec ses articles sur les « Images effacées » (Clédat 1929a, 1930b) ? L'auteur y expose une vue dynamique, « cognitive » et « métaphorique » du langage : « La langue est remplie de locutions imagées, dont l'image s'est effacée complètement ou plus ou moins décolorée. Comme il n'est pas toujours facile de retrouver la comparaison primitive, ou, si on la sent encore, de la préciser, nous voudrions examiner brièvement quelques-unes de ces images » (Clédat 1929a : 151). L'auteur analyse des expressions comme : *cousu de fil blanc* ; *donner du fil à retordre* ; *à cheval sur* ; *à mots couverts* ; *à fleur de* ; *filer doux* ; *sujet à caution*, etc.

⁵¹ Voir par exemple : « Les vieilles locutions *mais que, ne mais que* » (*RevP* 20 [1906], 14-16) ; « Les locutions verbales où entre un nom sans article » (*RevP* 29 [1915-16], 250-259) ; « Les anciennes locutions formées avec *ainsi* » (*Romania* 49 [1923], 267-269) ; « De quelques locutions qui contiennent le mot *pied* » (*RevP* 40 [1928], 5-10) [= Clédat 1932 : 173-178] ; « Locutions verbales où le passé de l'action subordonnée est exprimé par le tens du verbe principal » (*RevP* 40 [1928], 212-216) ; « Locutions diverses : *avec ça que* ; *comme si* exclamatif ; *par exemple* exclamatif » (*RevP* 41 [1929], 182-186). Cf. aussi Clédat (1932 : 23, 29).

⁵² Voir par exemple : « Les formules négatives » (*RevP* 16 [1902], 189-235) ; « Formule interrogative d'assentiment » (*RevP* 35 [1923], 29-30).

⁵³ À vrai dire, Clédat s'est occupé – sans distinction nette de sa part – de ce que nous appelons aujourd'hui « constructions » et « figements ». Pour un emploi plus ou moins technique du terme de *construction*, voir Clédat (1932 : 15).

⁵⁴ Voir Bybee (2010 [tout particulièrement le premier chapitre]).

⁵⁵ Au sens qu'a ce terme chez Chafe (1970).